

**Présents : MM. DENORMANDIE. ERRANDONEA. BRENGLE. PUTOIS.
WIECZOREK. JANNY. DUPUIS. LESCHEMELLE. BONVALOT. SALOU. BRIAUX.
BOUCLIER. RAPINAT. HUET.**

Absents : Mme CARILLON.

Pouvoirs :

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour des points suivants :

- **Acceptation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Etat représenté par la DRAC,**
- **Nouvelle délibération pour la vente des terrains à la CDC pour la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire,**
- **Proposition de vente d'un terrain communal,**
- **Demande de location d'un local communal.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 1 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2019

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 2 | Approbation du compte administratif 2019 - Commune

Le conseil municipal approuve, à la majorité, le compte administratif 2019 faisant apparaître un excédent de clôture de **515 244.76 €**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		1

RAPPORT N° 3 | Approbation du compte de gestion 2019 du Receveur Municipal

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du receveur municipal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 4	Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019
---------------------	--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

- affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (ligne 1068) **162 744.45 €**
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **515 244.76 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 5	Participations informatique demandée au SIVOS pour 2020
---------------------	--

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à **240.00 €** la participation informatique à demander au SIVOS pour 2020.

La participation est calculée par rapport au coût du contrat de maintenance et au nombre de mandats et de titres émis dans l'année.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 6	Refacturation de l'électricité à la CDC – Année 2019
---------------------	---

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de refacturer l'électricité à la CDC pour ses bureaux suivant une répartition à la surface occupée au titre de l'année 2019 pour un montant de **2 571.15 € TTC**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 7	Choix de l'aire de jeux
---------------------	--------------------------------

Il s'agit de choisir l'entreprise qui fournira l'aire de jeux à installer en pignon du COSEC.

Il est proposé aux conseillers municipaux de retenir la solution de la plateforme en concassé compacté de 30 cm de profondeur avec sol amortissant.

3 propositions :

HUSSON : 34 491.20 € HT

HAGS : 22 819.93 € HT

MEFRAN : 25 200.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise HAGS pour un montant de 22 819.93 € HT.

La couleur de la clôture choisie : Gris RAL7035.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 8	Demande de sortie sur un chemin
---------------------	--

M. et Mme Stéphane DUCHAUSSOY demande, à la commune, l'autorisation de sortir de leur propriété avec des véhicules soit sur la ruelle Mme PAVÉ ou dessus de la future voirie d'accès à l'arrière de la Maison de santé, soit sur la ruelle des Aneries afin de regagner directement le chemin des Fours Banaux avec des buggys.

Jusqu'à présent, la commune a toujours souhaité interdire l'accès aux ruelles à tous véhicules à moteur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à la majorité, un avis défavorable à cette demande sachant qu'il est possible par la rue du Tureau de regagner le chemin de Villers et le chemin des Fours Banaux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		1

RAPPORT N° 9	Approbation de la modification des statuts du SDEA
---------------------	---

Cette modification a été nécessaire pour permettre aux communautés de communes d'être rattachées au SDEA et ainsi devenir membres du Syndicat au titre de la compétence optionnelle « éclairage public » sur les zones intercommunales (essentiellement des zones d'activités économiques).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'arrêté inter-préfectoral de projet de périmètre du SDEA ainsi que les nouveaux statuts du futur syndicat mixte fermé adoptés par le comité du SDEA le 18 septembre 2018.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 10	Assistance à maîtrise d'ouvrage par la DRAC
----------------------	--

Suite à la visite le 26 février 2020 à l'église de Brantigny de Mme Juliette MOSDIER-PIERRE, ingénieure à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le contrat d'Assistance à maîtrise d'ouvrage qui lie la commune avec l'Etat pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Ce contrat a pour objectif d'établir un CCTP (cahier des charges) à transmettre aux architectes en vue de réaliser le diagnostic sur l'édifice.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 11	Nouvelle délibération pour la vente des terrains à la CDC pour la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire
----------------------	---

Annule et remplace la précédente.

La précédente délibération prenait en compte un coût de 54 €/m² en tenant compte des frais de bornage pour division parcellaire alors que la CDC a retenu le prix acheté à la famille MARIETTE, soit 50 €/m². De plus, la commune avait gardé une partie du terrain représentant la voirie alors que la CDC souhaite dans un premier temps acheter la totalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre la totalité du terrain à la CDC au prix de 50 €/m² soit :

Les parcelles AC 221 pour	11 m ²
AC 223 pour	778 m ²
AC 225 pour	1 389 m ²

Total	2 178 m ² x 50 € = 108 900 €

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer tous les documents concernant cette vente.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 12	Proposition de vente d'un terrain communal
----------------------	---

Mme Mélodine MODOT qui souhaite acheter la maison de Mme Nicole LESCHEMELLE (ex-cabinet infirmier) rue Chevillot demande à acheter une partie du terrain communal situé entre l'abribus et le central téléphonique pour avoir un jardin pour ses enfants. Sans ce terrain, elle précise qu'elle n'achètera pas cette maison.

Le conseil municipal accepte, à la majorité, de céder à Mme Mélodine MODOT une partie de ce terrain d'environ 9 m x 9 m en gardant 1 m pour l'entretien de l'abribus, au prix de 34 €/m² et les frais de bornage à sa charge.

Les distances de sécurité avec le central téléphonique et le transformateur seront vérifiées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12		2

RAPPORT N° 13	Demande de location d'un local communal
----------------------	--

M. et Mme Stéphane DUCHAUSSOY (les Pisteurs de Champagne) sollicitent la commune pour louer les locaux de l'ancien magasin de fleurs pour un loyer maximum de 300 € mensuel + les charges afin d'avoir « une vitrine » de leur activité sur la D 960 pour mieux se faire connaître.

Entre temps, Gérard PUTOIS a suggéré de mettre ces locaux à la disposition de la Médiathèque pour les différents ateliers dont ceux fait par CRESPEFO car la Médiathèque manque de place.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de réfléchir à ces deux possibilités et de donner leur avis, mais de laisser le prochain conseil municipal décider.

QUESTIONS DIVERSES

- Tour de garde du bureau de vote pour les élections municipales

Séance levée à : 22 h 00